



Pôle	Res	Publié le
Auteur	Cor	ID : 038-213804222-20251112-AG_DEL2025_085-DE
Rapporteur	Gérald Giraud	
Date du conseil	12/11/2025	
Nombre d'annexes	1	

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025



Délibération du Conseil Municipal N°2025-085 Séance du 12/11/2025

Le douze novembre deux-mille-vingt-cinq, le Conseil municipal de Saint-Martin d'Uriage, légalement convoqué le six novembre deux-mille-vingt-cinq, s'est réuni en salle du Conseil municipal sous la présidence de Gérald GIRAUD, maire.

Nombre de membres :	
- En exercice :	28
- Présents :	19
- Votants :	22

Présents : Gérald Giraud, Cécile Conry, Hubert Jeanson, Estelle Gignoux, Michel Deridder, Claudine Chassagne, Jean-Charles Congard, Jean-Marc Abramowitch, Roberte Pelletier, Gilles Duvert, Marie-Paule Balicco, Isabelle Gloux, Françoise Berthoud, Gabriel Gandini, Brigitte Dulong, Florence Boullen-Murienne, Laurent Robert, Jacqueline Baret, Bruno Jacovella.

Excusés : François Bernigaud, Frédéric Jarry, Beate Bersch, Arnaud Callec, Renée-Claire Mancret, Mathieu Kuntz.

Ont donné pouvoir : Peggy Briand à Cécile Conry, Didier Bouvard à Claudine Chassagne, Frédéric Cuchet à Jean-Charles Congard.

Secrétaire de séance : Hubert Jeanson.

Objet : Budget communal 2025 – Décision modificative (DM) de crédits n°2025-003

Élu rapporteur : Gérald Giraud

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-1 et suivants relatifs à la gestion budgétaire et financière des collectivités territoriales ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu le vote du budget primitif relatif à l'exercice 2025 du 28 mars 2025 délibération n°2025-018.

Exposé des motifs conduisant à la proposition :

Considérant qu'une décision modificative est nécessaire afin de procéder à des virements de crédits du chapitre 012 vers le chapitre 011 et de couvrir de nouvelles dépenses de fonctionnement ;

La présente délibération peut faire objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication sur le panneau d'affichage de la collectivité.

Considérant la modification des inscriptions budgétaires suivantes :

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Nature	Modification DM3	Chapitre	Nature	Modification DM3
Dépenses			Dépenses		
			011	611	26 076,02 €
			012	6331	-443,30 €
			012	6332	-130,38 €
			012	6336	-495,45 €
			012	64131	-12 288,10 €
			012	64138	-2 168,49 €
			012	6451	-8 266,10 €
			012	6453	-1 095,20 €
			012	6454	-1 056,00 €
			012	6475	-133,00 €
			65	657363	8 000,00 €
TOTAL		0,00 €	TOTAL		8 000,00 €
Recettes			Recettes		
			731	73123	8 000,00 €
TOTAL		0,00	TOTAL		8 000,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°2025-003 du budget principal de la commune ;

AUTORISE le Maire à signer tous documents se référant à la présente délibération ;

MANDATE le Maire et la Direction générale des services pour la mise en œuvre de la présente délibération.

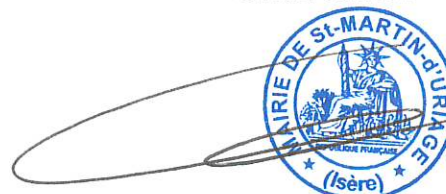
Publiée le : 13/11/2025

Transmise au Représentant de l'État le : 13/11/2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Fait et délibéré en séance le 12/11/2025

LE MAIRE
Gérald GIRAUD



La présente délibération peut faire objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication sur le panneau d'affichage de la collectivité.

Annexe n°1 à la délibération n°085/2025

Conseil Municipal – Séance du 12 novembre 2025

Objet : Budget communal 2025 – Décision modificative (DM) de crédits n°2025-003

Élu rapporteur : Gérald Giraud

INVESTISSEMENT						
Chapitre	Budget Primitif	DM1	Virement de crédit - décision du Maire	Modification DM2	Modification DM3	Montant final
Dépenses						
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 635 104,98	0,00				1 635 104,98
040 DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	161 588,00	-154 724,00				6 864,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00		2 992,80		2 992,80
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	55 277,00	0,00				55 277,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	561 548,00	0,00				561 548,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	127 429,20	0,00	-50 000,00			77 429,20
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	64 043,75	0,00		13 808,00		77 851,75
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 087 461,70	0,00	50 000,00	58 187,00		3 195 648,70
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	560 009,49	0,00		-57 095,00		502 914,49
TOTAL	6 252 462,12	-154 724,00	0,00	17 892,80		6 115 630,92
Recettes						
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 219 986,17	0,00				1 219 986,17
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	198 000,00				198 000,00
040 DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	1 320 266,79	-352 724,00				967 542,79
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00		2 992,80		2 992,80
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 965 755,36	0,00				1 965 755,36
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 183 953,80	0,00		14 900,00		1 198 853,80
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	562 500,00	0,00				562 500,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00				0,00
						0,00
						0,00
TOTAL	6 252 462,12	-154 724,00	0,00	17 892,80		6 115 630,92

FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Budget Primitif	DM1	Virement de crédit - décision du Maire	Modification DM2	Modification DM3	Montant final
Dépenses						
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 801 804,71		70 446,21		26 076,02	2 898 326,94
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 304 762,06				-26 076,02	6 278 686,04
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	210 000,00		150 723,00			360 723,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 219 986,17					1 219 986,17
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 320 266,79	-352 724,00				967 542,79
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 152 790,70		-226 594,41	172 709,32	8 000,00	2 106 905,61
66 CHARGES FINANCIERES	115 399,40		5 425,20			120 824,60
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 000,00					6 000,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	520 000,00			68 419,20		588 419,20
TOTAL	14 651 009,83	-352 724,00	0,00	241 128,52	8 000,00	14 547 414,35
Recettes						
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	3 092 598,06					3 092 598,06
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	167 748,00			19 825,84		187 573,84
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	161 588,00	-154 724,00				6 864,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 087 849,67			30 644,12		1 118 493,79
73 IMPOTS ET TAXES	686 631,00			16 834,41		703 465,41
731 FISCALITE LOCALES	7 594 195,79			94 532,00	8 000,00	7 696 727,79
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 040 544,31			58 040,70		1 098 585,01
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	621 855,00			21 050,38		642 905,38
76 PRODUITS FINANCIERS	0,00			9,18		9,18
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	198 000,00	-198 000,00				0,00
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	0,00			191,89		191,89
TOTAL	14 651 009,83	-352 724,00	0,00	241 128,52	8 000,00	14 547 414,35

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le



ID : 038-213804222-20251112-AG_DEL2025_085-DE